

Réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le

15/11/2016

Périodique 1.525

SITE : www.rgccf.be

E-MAILCQ : brasseur@skynet.be

Présents : M. BRASSEUR Président
MM. CHARTIER – GAUTHIER – LOOZE –
MOREELS - TUBETTI – STILLEMANT du
CPH – BOURGI du BRAH

Absent(s) excusé(s) : M.

CONVOCAION REUNION DU MARDI
29/11/2016 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à
Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE

(PF) = Présence FACULTATIVE

NEANT

PV REUNION DU 15/10/2016

18h30 Match : CDC OLD BOYS – FC

CHARLEROI du 15/10/2016 (1-1)

Arbitre : M. KANUSAGI Fuad (PO)

Joueur : M. PEETERS Nicolas 22/05/90 FC
CHARLEROI (PO)

Après avoir entendu le joueur, l'arbitre étant
absent NON EXCUSE, le CD décide :

Le joueur PEETERS Nicolas **est suspendu**
pour 1 journée effective de toutes
compétitions officielles au sein du RGCC à
partir du 26/11/2016

Comparution : FC CHARLEROI = 1

18h50 Match : FC CHARLEROI – MONCEAU

UNITED du 22/10/2016 (5-5)

Arbitre : M. CARLIER Youri (PO)

Joueur : M. PEETERS Nicolas 22/05/90 FC
CHARLEROI (PO)

Après avoir entendu le joueur, l'arbitre étant
absent EXCUSE, le CD décide :

Rien n'est retenu à charge du joueur
PEETERS Nicolas

Comparution : FC CHARLEROI = 1

19H10 Match : CDC OLD BOYS – FC

MARCHIENNE du 29/10/2016 (3-7)

Arbitre : M. CAPIZZO Gianni (PO)

Joueur : M. AKKUS Huseyn 15/02/88 FC
MARCHIENNE (PO)

Après avoir entendu le joueur, l'arbitre étant
absent EXCUSE, le CD décide :

Le joueur AKKUS Huseyn **est suspendu**
pour 2 journées effectives de toutes
compétitions officielles au sein du RGCC à
partir du 26/11/2016

Comparution : FC MARCHIENNE = 1

19h15 Match : FC CASSEROLES – JS

MARCHIENNE du 29/10/2016 (3-2)

Rapport : M. THEWIS Alexandre

CQ JS MARCHIENNE : M. GEDERET Ahmet
(PO)

Après avoir entendu les parties, le CD décide :

Pour attitude spectateurs, une amende de 25€
Est infligée au club JS MARCHIENNE

Comparution : JS MARCHIENNE = 1

19h30 Match : R.FC SONACA – SPORTING
RCCF du 05/11/2016 (1-2 arr.)

Arbitre : M. THEWIS Alexandre (PO)

Joueurs : M. POLIZZI Angelo 08/09/94
SPORTING RCCF (PO)

M. BROGNEAUX Olivier 18/09/88
SPORTING RCCF (PO)

M. ZEKKOUR Yossof 12/06/82
SPORTING RCCF (PO)

Dél visiteur : M. BUGIO Nicola 02/03/80
SPORTING RCCF (PO)

Dél. Visité : M. BAYOT David 12/12/69 R. FC
SONACA (PO)

CQ R. FC SONACA : M. GENARD Guy (PO)

CQ SPORTING RCCF : M. PATIN Jean Marie
(PO)

Témoin : M. FRERE Didier 31/07/54 R.FC
SONACA (PO)

Après avoir entendu les parties, le joueur
POLIZZI Angelo étant absent NON EXCUSE,
le CD décide :

POLIZZI Angelo 08/09/94 : pour voies de faits
sur l'arbitre (craché plusieurs fois sur celui-ci)
le joueur POLIZZI Angelo déjà suspendu
préventivement depuis le 07/11/2016, voit sa

suspension prolongée jusqu'au 06/11/2019 inclus, l'extension à l'URBSFA est proposée.

BROGNEAUX Olivier 18/09/88 : pour avoir repoussé l'arbitre (à plusieurs reprises), le joueur BROGNEAUX Olivier déjà suspendu préventivement depuis le 07/11/2016, voit sa suspension prolongée jusqu'au 31/12/2017 inclus, l'extension à l'URBSFA est proposée.

ZEKKOUR Yossof 12/06/82 : pour menaces graves envers l'arbitre, le joueur ZEKKOUR Yossof est suspendu en séance jusqu'au 30/06/2017 inclus, l'extension à l'URBSFA est proposée.

Des recommandations sont adressées à M. BUGIO Nicola délégué visiteur.

En ce qui concerne le vol dans le vestiaire de l'arbitre, celui-ci ayant porté plainte en justice, le CD du RGCC se déclare incompetent.

Pour récidives de faits graves (voies de faits sur arbitres) et en vertu de l'art. 7 des statuts du RGCC, le club SPORTING RCCF 8088 EST RADIE du RGCC.

Pour manque d'organisation, une amende de 25 € est infligée au club R. FC SONACA

Comparution : SPORTING RCCF = 8
Frais cause : SPORTING RCCF = 26 €

*

TIRAGE 1/2 FINALES du 18/03/2017

15h00 FC FONTAINE – JS MARCHIENNE
15h00 BOIS DU PRINCE – R. FC SONACA

AVIS

Appel à candidatures, en remplacement de M. Guy CAUWE et M. Jean Marie PATIN vérificateurs aux comptes.

Courrier avec candidature chez M. BRASSEUR

*** F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non rentrées ou retard :**

*** R. N.C. ou R. = Résultats non communiqués ou retards :**

2.FC MARCHIENNE	
Comparution	1x10 €
12.FC CHARLEROI	
Comparutions	2x10 €
22.R.FC SONACA	
Manque d'organisation	1x25 €
32.SPORTING RCCF	
Comparutions	8x10 €
Frais cause	1x26 €
36.JS MARCHIENNE	
Comparution	1x10 €
Amende attitude spectateurs	1x25 €
46.CHU CHARLEROI	3x3 €
67.COSAR SPORT	1x3 €

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du RGCC LE Mardi 29/11/2016 à 18h00 (si besoin, voir convocation(s))

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE
www.rgccf.be
LE PERIODIQUE PAPIER RESTE LE 1° REFERENT (faire les modifications dans votre carnet calendrier).
EN CAS DE RETARD POSTAL, CONSULTER LE SITE POUR LES CONVOCATIONS.

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Journée du 12/11/2016 et réunion du 15/11/2016